

Tiers-Lieu culturel Le Moulin - Médiathèque

Concours photo 2021 « JARDINS SECRETS ET PARTAGÉS »

Règlement

La médiathèque de Roques organise un concours photographique.

Thème choisi : JARDINS SECRETS ET PARTAGÉS

Règles :

- ♣ La participation à cette exposition est gratuite, elle est ouverte à toutes et à tous (adhérents ou non de la médiathèque).
- ♣ Chaque participant devra être l'auteur du cliché, qui sera libre de tout droit artistique ou autre. Les concurrents s'engagent à garantir le Tiers-Lieu culturel Le Moulin et la municipalité de Roques contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayant droits éventuels.
- ♣ Les participants sont divisés en 3 catégories : Enfants (moins de 11 ans au 17/04/2021), Jeunes (moins de 18 ans à cette date) et Adultes.
- ♣ Chaque catégorie comporte 2 prix : Prix du Jury et Prix du Public.
- ♣ Le dépôt des photos aura lieu du 1^{er} mars au 17 avril 2021 au Moulin, par support numérique ou par courriel (mediatheque@mairie-roques.com).
- ♣ Les photos argentiques sont acceptées dans la mesure où elles sont développées en format compris entre 15x21 cm et 20x30 cm.
- ♣ Les photos numériques devront être au format JPG et d'au moins 2 Méga pixels (pour permettre un développement format A4), couleur ou noir et blanc.
- ♣ Le tirage sur papier brillant au format A4 et l'encadrement seront réalisés par les soins de la Médiathèque.

- ✧ Chaque photo devra être accompagnée du nom et des coordonnées (téléphone, adresse électronique, date de naissance) de son auteur.
- ✧ Chaque photo pourra ou non comporter un titre.
- ✧ Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, portant atteinte à la dignité humaine, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.
- ✧ Les photos prises par les participants restent leur propriété. Toutefois, ils autorisent la municipalité de Roques et le Tiers-Lieu culturel Le Moulin à les utiliser pour reproduction et diffusion publiques non commerciales dans leur communication papier ou électronique. Ils seront systématiquement informés en cas d'utilisation, et leur anonymat préservé sur simple demande.
- ✧ L'exposition des photos à la médiathèque se fera du mardi 4 au samedi 29 mai 2021. Durant cette période (jusqu'au samedi 29 mai à 13h), le public pourra voter pour sa photo favorite dans chaque catégorie. L'exposition (mais pas le vote) pourra éventuellement être prolongée.
- ✧ Un jury composé d'au moins 3 personnes déterminera les vainqueurs du prix Jury, de manière anonyme, selon les critères suivants :
 - Adéquation au thème
 - Qualité technique
 - Composition
 - Originalité
- ✧ La remise des prix aura lieu le samedi 29 mai à 16h00 au Moulin.
- ✧ A la fin de la période de l'exposition, chaque exposant pourra récupérer son épreuve non encadrée auprès du personnel de la médiathèque.
- ✧ Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.